

**Lo Parvi**

Association nature  
Nord-Isère

# La Plume de l'épervier

Publication interne mensuelle de l'Association Nature Nord-Isère – Lo Parvi -

Octobre 2024 - Circulaire n°449 - 43<sup>ème</sup> année -

## Sommaire

**2 : L'Édito de Sam**

**3 : Un C.A.**

**4 : 30 millions de  
pneus par an !**

**5 – 6 : L'espèce du  
mois**

***Castor fiber***

**7 : Passé & Futur**

**- Projet de rucher  
antique**

**- Sortie du club Ados**

**8 : l'AGENDA de  
Novembre**



**Lo Parvi Contact :**

**Tél. 04-74-92-48-62**

**Secrétariat-Accueil :**

**45 place de la Mairie**

**38460 Trept**

**Courriel :**

**contact@loparvi.fr**

**Site internet :**

**www.loparvi.fr**

**Directrice de publication :** Murielle Gentaz

**Membres de la commission :** Marc Bourrely, Murielle Gentaz,

**Comité de relecture :** Marie Moly, Pascale Nallet, Christophe Grangier, Raphaël Quesada.

**Maquette et mise en page :** Marc Bourrely

**Crédit photos :** Rémi Masson, Marc B., Martine Ravet, Rémi Bogey, Raphaël Quesada, Murielle Gentaz.

**ISSN : 2607-7256**

**Association Lo Parvi, 45 Place de la mairie, 38460 TREPT**

### Faire un édit, ce n'est pas simple !

Je dois l'avouer, je n'ai pas réussi à trouver « le » sujet pour cet édit d'octobre. J'avais bien en tête de traiter de la migration post-nuptiale des oiseaux puisque la saison bat son plein. Ce sujet étant autant d'actualité que fascinant, il semblait vraiment la bonne idée... Et puis non, je n'arrivais pas à m'en sortir et donc le laissais de côté. Mais je rassure les personnes qui souhaitent en apprendre davantage sur ce sujet : à la bibliothèque de Lo Parvi, il existe de nombreux ouvrages qui abordent la migration des oiseaux (tout particulièrement le récent ouvrage *Atlas des Oiseaux Migrateurs de France*. Une bonne occasion de passer un moment dans le local de l'association et de voyager en suivant le parcours de 320 espèces. C'est aussi une belle occasion de se questionner sur les notions de frontière et de circulation des populations à travers le globe... ).



Mais alors, de quoi parler, si ce n'est pas de la migration des oiseaux ? Pendant un temps, je pensais avoir trouvé un sujet intéressant puisqu'à la croisée de l'environnement et de l'aménagement du territoire. Ce sujet ? Le « *on n'a jamais vu ça* » qui vient commenter très souvent les événements météorologiques intenses qui touchent un pays, une région. Certes, ce sont bien des pluies exceptionnelles (de type centenal) qui se sont abattues en différents endroits durant l'été : mais là aussi, j'ai vite été débordé. Oui, il est vrai que nous n'avions pour ainsi dire jamais vu de telles pluies ni jamais certains secteurs avoir été inondés... Mais en même temps (en faisant une rapide observation des photos aériennes de ces dernières décennies), je me suis vite rendu compte qu'en de nombreux endroits, les zones humides et les champs présents il y a quelques décennies avaient laissé place à des zones d'activités et des lotissements. Un territoire aussi urbanisé, *on n'avait jamais vu ça* !



Mon dernier espoir alors ? Se pencher sur l'actualité récente en lien avec la protection de l'environnement et de la biodiversité pour (essayer de) faire un « vrai édit », comme dans les journaux ou à la radio. Et franchement, ce fut une très bonne idée car les nouvelles sont vraiment très bonnes pour celles et ceux... qui ne voient pas d'un très bon œil la protection de la nature ! Petit florilège :

- **Police de l'environnement : une mission sénatoriale demande de désarmer l'OFB.** Et oui, c'est bien connu, il y a trop de bavures policières commises par les agents de l'OFB (Office Français de la Biodiversité) !

- **Loup : les Etats membres de l'UE s'accordent sur l'assouplissement de sa protection.**

- **Gouvernement Barnier : la biodiversité disparue.** En effet, la biodiversité n'apparaît plus dans l'intitulé des responsabilités attribuées au ministère de l'écologie. Est-ce de la simple communication ou un vrai recul, je n'en sais rien (mais en même temps, probablement que personne n'attendait quelque chose de ce gouvernement sur cette thématique).

Bon, finalement, cette idée de se pencher sur l'actualité récente s'est avérée peu réjouissante. La prochaine fois, il me faudra donc trouver un sujet plus motivant qui me permettra d'avoir quelque chose à dire dans mon édit...



Samuel Monnet

## Compte-rendu du Conseil d'administration du 7 septembre 2024 (extraits)

### **1. Présentation du projet de modernisation de l'inventaire ZNIEFF par Théo BRAS**

*Ce sujet des ZNIEFF a fait l'objet d'une présentation détaillée lors de notre Conseil d'Administration. Il a déjà été abordé dans notre précédente Lettre de l'Epervier.*

L'inventaire des ZNIEFF résulte d'un travail scientifique qui consiste à localiser et à décrire les secteurs du territoire national particulièrement intéressants sur le plan écologique. Il s'agit, avant tout, d'un outil de connaissance. Il n'a donc, en lui-même, pas de valeur juridique directe.

Cependant, les ZNIEFF peuvent avoir une valeur juridique indirecte. En effet, l'inventaire étant destiné à éclairer les décisions publiques et privées, la ZNIEFF peut constituer dans certains cas, un indice pour le juge administratif lorsqu'il doit apprécier la légalité d'un acte administratif en regard de dispositions législatives et réglementaires protectrices des espaces naturels.

La non prise en compte d'une ZNIEFF peut être considérée comme une erreur manifeste d'appréciation par le juge, dans l'exercice de son contrôle des procédures administratives, en matière d'urbanisme, d'aménagement, d'autorisations diverses. Par exemple, dans le cas des Porter-à-connaissance, les préfets indiquent aux communes les éléments qu'elles doivent prendre en compte dans les documents d'urbanisme. La présence d'une ou plusieurs ZNIEFF sur le territoire d'une commune doit être mentionnée à cette occasion.

A l'échelle de l'Isle Crémieu le constat est que les ZNIEFF sont nombreuses (179) avec des périmètres morcelés voir discontinus. De nombreux zonages règlementaires n'y sont pas inclus ni les nombreux sites naturels inventoriés ces vingt dernières années.

Les ZNIEFF bénéficient en effet d'une mise à jour régulière des données naturalistes mais pas de leurs contours. La nécessité de renforcer dès maintenant la préservation des secteurs à enjeux a motivé l'initiation du projet de création des ZBR (Zone de Biodiversité Remarquable) sur le territoire de Lo Parvi. Cette initiative, portée par Lo Parvi, pourrait constituer le socle d'une potentielle troisième génération de ZNIEFF et la méthode mise au point à cette occasion a vocation à être partagée.

Le projet prend en compte les grandes lignes directrices que sont les directives du programme national ZNIEFF, la feuille de route régionale de la DREAL, et les objectifs propres à Lo Parvi que sont la diminution du morcellement des périmètres, la cohérence biologique, éco-paysagère et réglementaire.

Synthétiquement, la méthodologie adoptée a été la suivante :

Départ d'une page blanche sans tenir compte des délimitations des ZNIEFF actuelles.

Les données exploitées pour alimenter la cartographie ont été :

- Les espèces déterminantes, les habitats déterminants, les éléments environnementaux (corridors biologiques, zones non artificialisées et non cultivées)
- Les données de la base géonature Lo Parvi après import des données de la LPO, des CBN et de FLAVIA, incluant aussi les données collectées à l'occasion de l'ABC (Atlas de la Biodiversité Communale) sur les communes de la CCBD.
- Des données issues d'inventaires complémentaires réalisés en fonction des besoins.

La synthèse de ces données a mis en évidence des ZBR (128) dont les contours ont pu être ainsi tracés. Au final le résultat a été confronté au zonage actuel. Il ressort que toutes les communes sont couvertes, que 73% des données d'espèces déterminantes sont incluses dans les ZBR ainsi que 57% des sites de mesures compensatoires.

Un guide méthodologique à diffuser à d'autres structures a été rédigé et les 128 fiches techniques (une par ZBR) seront rédigées dans la foulée. La cartographie sera mise en ligne sur le site internet de Lo Parvi grâce à l'outil QGIS2Web.

**Lo Parvi va se rapprocher de la DREAL pour voir comment faire évoluer les ZBR en ZNIEFF de 3ème génération et les faire valider par le Muséum National d'Histoire Naturelle.**

### **2. Réserve de Mépieu**

Raphaël détaille quelques fiches actions qui seront menées en 2025 dans la RNR des étangs de Mépieu :

- Présentation de quelques actions de connaissance du patrimoine naturel : champignons, faune du sol (séquençage génétique réalisé à Grenoble).
- Assec de l'étang Barral pendant un an. Un inventaire des bryophytes des vases exondées sera réalisé pendant l'hiver.
- Inventaires des chiroptères venant chasser dans la réserve : analyse des ultrasons par le Muséum National d'Histoire Naturelle. L'inventaire est réalisé chaque année au même endroit, deux fois par an pendant dix ans dans le cadre de l'inventaire national des chiroptères.

Par ailleurs Raphaël informe le CA que les travaux de réparation des fuites des barrages du marais du Marterin et de l'Ambossu sont en cours de réalisation.

(ce n'est pas fini, suite page 4)

**3. Délibération pour autoriser la présidente à solliciter les subventions pour la RNR de Mépieu auprès de la Région**

Sur proposition de la Présidente Murielle Gentaz, les membres du Conseil d'Administration réunis en séance ordinaire le 9 septembre 2024, décident de solliciter le Conseil Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes afin d'obtenir une aide financière de soixante-six mille cinq cent soixante et onze euros (66 571 €) pour effectuer la gestion de la Réserve Naturelle Régionale des étangs de Mépieu en 2025. Cette subvention représente 70% du budget total.

**4. Point adhérents**

Le nombre d'adhérents est en hausse : 414 en juin 2024. La lutte contre le projet de barrage Rhônergia a probablement influencé cette hausse.

Nous espérons que cette augmentation du nombre d'adhérents va se traduire par l'envie d'un nombre croissant d'adhérents de participer à l'activité des commissions : en effet, certains de ces groupes de travail ont besoin de membres supplémentaires pour poursuivre leurs actions.

**5. Forums de rentrée**

Nous avons participé à 6 forums cette année : Crémieu, Frontonas, Les Avenières, Montalieu, Morestel et Trept. Les fréquentations et le nombre de contacts ont été variables selon les lieux.

**6. Dotation aux communes pour les aires protégées**

Le nom exact de cette dotation est "dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales".

Elle vise à reconnaître et valoriser davantage les services environnementaux rendus par les communes rurales à l'ensemble de la Nation en termes de maintien des réservoirs de biodiversité, des puits de carbone, des paysages et tous services rendus par les écosystèmes (« les aménités rurales »).

Elle est destinée aux communes rurales dont une partie significative du territoire comprend une aire protégée.

Une enveloppe globale de 200 000 € est prévue pour les communes de l'Isle Crémieu.

**Pneus ? Mieux faire !**

Il est vendu environ 30,2 millions de pneus en France en 2023 (pneus de voitures, 4X 4 et camionnettes) . Comment recycler les pneus usagés ?????

La collecte des pneus usagés s'organise auprès :

Des garages et des centres automobiles lors du remplacement des pneus usés par des neufs.

Des déchetteries pour les pneus des véhicules de « tourisme » sans jantes.

Pour le recyclage, il y a plusieurs possibilités :

- La valorisation énergétique (50 %) : les pneus sont broyés et utilisés en cimenterie comme combustible.

- La valorisation matière (35 %) : transformation en granulats pour les travaux publics ou pelouses synthétiques.

- Le réemploi (15%) : pour réutilisation ou rechapage.

Malgré toutes ces filières, il reste encore une certaine quantité de pneus dans la nature.

Dépôts sauvages par des particuliers dans les bois, les chemins ou les champs (dépôts historiques ou récents).

Stocks importants chez les agriculteurs qui ont utilisé ces pneus pour l'ensilage de maïs sous silo. Les pneus étaient utilisés pour maintenir les bâches sur le silo. Cette pratique a pratiquement cessé et les pneus restent chez les agriculteurs qui ne savent pas quoi en faire. La chambre d'agriculture organise périodiquement des campagnes de ramassage auprès des agriculteurs avec l'aide des collectivités locales.

En plus d'être des déchets polluants, les pneus usagés constituent une zone de ponte privilégiée pour les moustiques.

La prise en charge des déchets pneumatiques abandonnés relève désormais des éco-organismes.

Lorsqu' un dépôt illégal est identifié, le maire ou le président de la collectivité locale en charge du service public de gestion des déchets peut demander à l'un des trois éco-organismes agréés (Aliapur, FRP, tyval) d'intervenir pour résorber gratuitement ce dépôt

La commission « veille écologique » de Lo Parvi travaille depuis de nombreuses années avec les collectivités locales pour l'enlèvement de ces pneus sur le territoire des « Balcons du Dauphiné ». plusieurs dépôts historiques importants ont pu être évacués .

Actuellement, la commission contacte les mairies pour faire l'inventaire des stocks de pneus abandonnés dans la nature et les met en contact avec l'éco-organisme « Aliapur » ( société créée en 2003 dont les fondateurs sont , à parts égales , Bridgestone , Continental, Goodyear , Michelin et Pirelli) pour procéder à l'enlèvement .

Votre aide nous est précieuse pour repérer ces dépôts de pneus et les signaler sur le site des sentinelles de la nature <https://sentinellesdelanature.fr/signaler/>

Merci de votre aide !!!

**Serge SALAÜN** (commission Veille écologique)

## Vivre avec les castors

### **1. Gérer le retour du castor en Nord-Isère.**

Après une très longue absence, depuis un peu plus de trente ans, le castor d'Europe est de retour sur le territoire du Nord-Isère.

Dans un premier temps, il a recolonisé discrètement le Rhône, puis il a gagné ses petits affluents. Son installation dans des secteurs naturels dotés d'une ripisylve suffisamment large est très bénéfique pour le cours d'eau et n'engendre généralement pas d'antagonismes avec les activités humaines.

La situation diffère sur les tronçons plus artificialisés car les dommages engendrés par le castor peuvent être liés au nourrissage dans les cultures, à l'abattage d'arbres et à l'inondation de parcelles par la création d'un barrage. À l'échelle du Nord-Isère, ces désordres restent localisés ; néanmoins, leurs impacts peuvent être significatifs, notamment sur les secteurs de marais drainés où un barrage, même de faible hauteur, peut inonder plusieurs hectares de parcelles agricoles très productives. Des solutions doivent donc être apportées pour gérer et anticiper ces impacts. C'est pourquoi, à l'initiative des Associations de Protection de la Nature (APN, Association Porte de l'Isère Environnement et association Lo Parvi), les structures chargées de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI) du territoire se sont emparées du sujet. Deux plans de gestion « Castor » ont été rédigés, l'un en 2019 par l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) de la Bourbre, et l'autre en 2022 par la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné (CCBD). Ces plans, d'une durée de dix ans, visent à accompagner la reconquête des cours d'eau par le castor, anticiper les potentiels antagonismes et mettre en place une stratégie cohérente, concertée et harmonisée sur le territoire dans le respect de la réglementation. Un comité de pilotage commun a été mis en place, il réunit l'EPAGE de la Bourbre, la CCBD, le Conseil Départemental de l'Isère (CD 38), l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse (RMC), la DREAL, la DDT, l'OFB, les agriculteurs, les forestiers, les pêcheurs, les chasseurs et les APN.

### **2. Communication, médiation et renaturation.**

La mise en place des actions des plans de gestion bénéficie d'aides de l'Agence de l'Eau 'Rhône Méditerranée Corse', du CD 38 et de l'État à travers différents outils (appels à projet, contrats d'objectifs, fonds vert, etc.). Par ailleurs, le castor a pu bénéficier d'autres actions mises en place récemment comme la renaturation d'un tronçon de plus de 2 km de la Bourbre (EPAGE), entre Bourgoin-Jallieu et l'Isle-d'Abeau, et d'un tronçon de la rivière Amby, souterrain sur environ 80 m (CCBD), qui a permis la recolonisation immédiate à l'amont du cours d'eau.

Les actions des deux plans de gestion pour le castor dans le Nord-Isère continuent ainsi à se mettre en place progressivement afin de lui permettre de retrouver toute son aire de distribution passée, en conciliant sa présence avec les activités humaines.

Devant ces avancées, la DDT encourage désormais les autres structures GEMAPI de l'Isère à se doter d'un « plan de gestion Castor » pour accompagner son retour.

**Raphaël Quesada**, directeur de Lo Parvi,

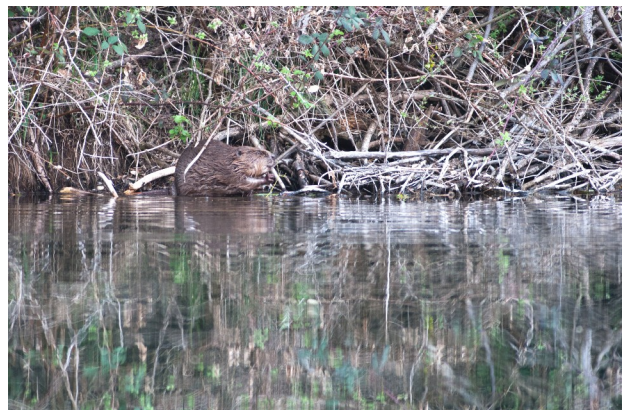
#### Bibliographie

Perin D., Quesada R., *Plan de gestion du castor d'Europe sur le territoire des Balcons du Dauphiné (2022-2031)*, 2021, 119 p.  
Richard F., *Plan de gestion stratégique du Castor d'Europe sur le bassin versant de la Bourbre, Tome 1 : Diagnostic*, 2019, 75 p.  
Richard F., *Plan de gestion stratégique du Castor d'Europe sur le bassin versant de la Bourbre, Tome 2 : Stratégie de gestion*, 2020, 65 p.

Sites internet : <https://loparvi.fr/plan-de-gestion-du-castor-deurope-sur-le-territoire-des-balcons-du-dauphine-2022-2031/>



Barrage de castor, étang de Chogne, R.Quesada



Castor, Rémi Bogey

# Castor fiber



### Le castor, toute une histoire.

"Castor" est son nom en grec, "fiber" son nom en latin, le mot en vieux français "bièvre" autrefois utilisé pour le désigner est à l'origine de la dénomination de lieux et de nombreuses rivières : autant dire qu'il y a déjà fort longtemps que son histoire partage celle de l'homme.

Il est l'un des plus gros rongeurs sur terre, pouvant peser jusqu'à 30 kg et mesurer jusqu'à 1 m de long.

Il a cependant failli disparaître. Présent dans presque toute l'Europe au Moyen âge, il a été chassé par l'homme à la limite de l'extinction, victime des nombreux usages qu'en a fait ce dernier : fourrure pour l'habillement, chair pour la nourriture, castoreum (sécrétion odorante de sa glande anale) pour l'utilisation en médecine et pour la parfumerie.

En France, son extinction a été enrayée in extremis au début du 19<sup>ème</sup> siècle par la mise en place de mesures de protection dans la partie méridionale du Rhône. Plus qu'une centaine d'individus à cette époque, il a pu entreprendre une recolonisation, accompagnée d'opérations de réintroduction à partir des années 60. Mais il aura fallu du temps : ce n'est qu'en 1968 que le castor est classé "espèce protégée" en France, et que sa chasse est alors interdite au niveau national.

Sa population est maintenant d'environ 20 000 individus.

### Un ingénieux ingénieur.

On a compris aujourd'hui qu'il est bien plus utile vivant que mort !

Son rôle majeur dans la vie des écosystèmes est reconnu. "Ingénieur des rivières" sans avoir jamais fait d'école, et constructeur hors-pair, les barrages qu'il réalise dans les milieux naturels pour maintenir sous l'eau l'entrée de son terrier, et préserver ainsi la sécurité de l'accès à son gîte, ont un effet positif pour la ressource en eau et la biodiversité. Réalisés sur des sites que le castor sélectionne de manière optimum, ces barrages maintiennent et stockent l'eau dans les milieux naturels, tout en permettant l'écoulement des cours d'eau.

Il vit dans son terrier en famille : constitué en couple pour la vie, il est accompagné des jeunes de l'année (souvent deux) et des jeunes de l'année précédente. Selon l'abondance des ressources, son territoire est constitué de 0.5 à 3 km de cours d'eau.

Il est exclusivement herbivore et se nourrit notamment d'écorce. A l'aide de ses 2 incisives, dont la croissance est permanente et d'une couleur orangée bien caractéristique, du fait qu'elles contiennent du fer qui leur donne leur solidité, il ronge des petites branches qu'il tient habilement entre ses 2 pattes avant en les faisant tourner et en les ronger. Pour avoir accès à cette écorce et comme il n'est pas grimpeur, il abat aussi des arbres : de préférence des saules, peupliers, aulnes, frênes, mais il ne dédaigne pas des arbres fruitiers comme le cerisier. Cet abattage laisse derrière lui les caractéristiques bases de troncs taillées en forme de "crayon".

Sa morphologie est conçue pour faire de lui un excellent nageur : il est équipé de pattes postérieures arrière palmées avec une palmure (membrane de peau) complète recouvrant entièrement les 5 doigts de la patte; sa queue caractéristique, large, aplatie, musclée et flexible, lui sert de gouvernail; lorsqu'il nage, son nez, ses yeux et ses oreilles parfaitement alignés ne laissent apparaître de lui que le minimum à la surface de l'eau. Espèce aujourd'hui réhabilitée, son action sur les milieux interfère parfois avec les activités humaines. La présence de médiateurs sur le terrain reste nécessaire et est utile pour limiter et éviter les conflits d'usage, mais la nécessité de la présence du castor fait de plus en plus l'unanimité.



Photos : captures d'écran du film sur Rémi Masson, la minute nature de La Salamandre.

[https://loparvi.fr/?mailpoet\\_router&endpoint=track&action=click&data=Wyl2MCIsIjE4Yjk5MWQyYmizMmZmYWlyOGI1NTBiN2RjZmJkNmIwliwiMjM2liwiOGY1ZjhkYWI4NDJlliXmYWxzZV0](https://loparvi.fr/?mailpoet_router&endpoint=track&action=click&data=Wyl2MCIsIjE4Yjk5MWQyYmizMmZmYWlyOGI1NTBiN2RjZmJkNmIwliwiMjM2liwiOGY1ZjhkYWI4NDJlliXmYWxzZV0)



Texte de Murielle Gentaz

### Création d'un rucher antique sur le site gallo-romain de St Romain de Jalionas (38) !

Archeos SRJ et Reines d'Abeilles sont très heureux de vous annoncer le projet de création d'un rucher antique sur le site gallo-romain de St Romain de Jalionas (38) ! Dès l'année prochaine, nous souhaitons pouvoir implanter au moins trois ruches tronc, paille et contemporaine que nous exploiterons en suivant les pratiques apicoles romaines. C'est une première en France ! Pour en savoir plus sur ce beau projet et le soutenir, c'est ici : <https://miimosa.com/fr/>



#### Un double objectif :

1 - d'abord bien sûr **contribuer à la protection de l'abeille et de la biodiversité** en implantant dans un premier temps trois ruches sur le site archéologique de St-Romain-de-Jalionas. Il est bon à ce propos sans doute de rappeler que les abeilles sont indispensables à la survie de l'espèce humaine puisque 80 % de ce que nous mangeons (fruits ou légumes) est fécondé par les abeilles. Or, les abeilles sont gravement menacées par les activités humaines (pesticides, cultures intensives, monoculture, imperméabilisation des sols, urbanisation en général, hybridation, espèces invasives parasites ou prédatrices, etc, ...). Le maintien d'un rucher est donc en tant que tel une motivation suffisante pour contribuer à préserver les abeilles dont le taux de mortalité atteint désormais des proportions très inquiétantes.

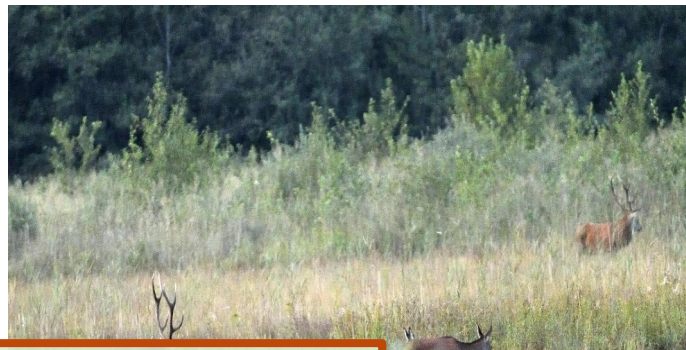
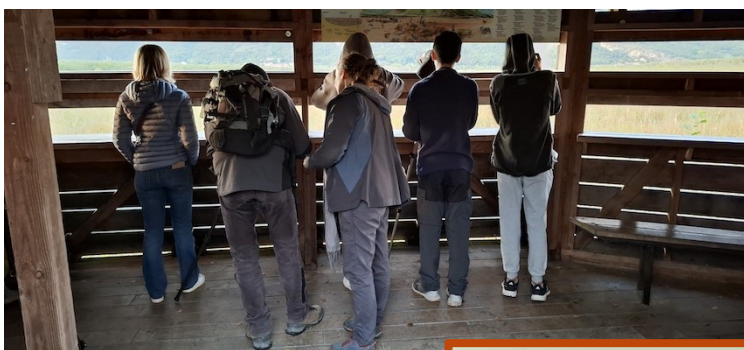
2 - ensuite développer autour du rucher un véritable **projet de formation-action, expérimental et pédagogique** à la fois. Il s'agit en effet de permettre à des volontaires d'être formés à l'apiculture par 'Reines d'abeilles', une société apicole implanté dans le Dauphiné depuis plus de 30 ans.

Les volontaires bénéficieront ainsi pendant au moins trois ans d'une **formation-action** leur permettant de se former non seulement à l'apiculture contemporaine mais également de mettre en œuvre cette formation sur un rucher ancien antique reconstitué, de ruches-troncs et paille.

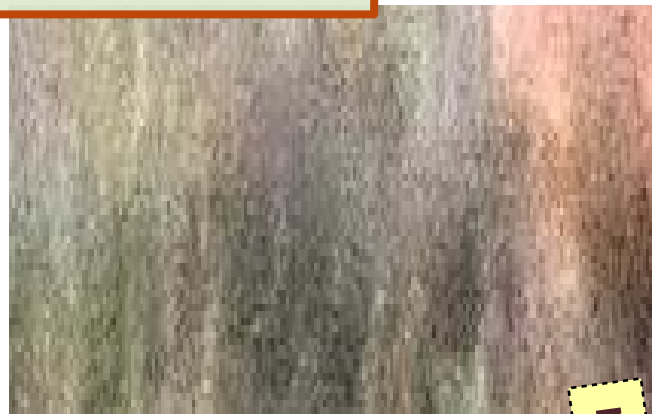
Cette implantation d'un rucher antique sur un site archéologique gallo-romain est sans doute l'**une des toutes premières expériences françaises** (si ce n'est la seule !). La remise en activité d'un rucher antique n'est ni chose facile ni chose évidente : les pratiques à l'époque romaine étaient très différentes de celles d'aujourd'hui. Les outils, les matériels, les pratiques devront souvent être reconstitués. Des expériences et des essais seront réalisés et ce toujours dans le respect de l'abeille (par exemple sans transhumance, en évitant autant que possible les croisements volontaires inter-espèces pour éviter une sur hybridation de l'abeille noire locale, ...).

<https://miimosa.com/fr/projects/un-rucher-antique-sur-le-site-gallo-romain-du-vernai-38>

### Et le cerf brama : Sortie du club Ados au marais de Lavours le 24 septembre 2024



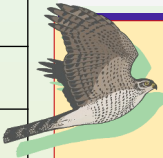
Photos Martine Ravet



## RÉUNIONS,

réunions,

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28
- 29
- 30
- 31



### C.A.

Lundi 4 Novembre à 19 h

#### Ordre du jour :

- Les commissions se présentent
- Bilan annuel du projet 'Faire connaître'
- Questions diverses

*La participation au C.A. est possible pour tous nos adhérents.*

*Mais il est bon de prévenir auparavant.*

### Réunions de commissions

- Commission communication/  
4 novembre 16h 30 au local
- Commission naturaliste :  
4 novembre 18h au local
- Commission forêt:  
4 novembre sur le terrain
- Forméduc :  
20 novembre 14h au local
- Aménagement du territoire :  
20 novembre à midi au local

Samedi 19 octobre, Rémi Masson dédicait son livre sur le castor dans notre espace bibliothèque.



## Sorties et balades ...

Samedi 16 novembre de 9h à

13 h :  
**Création d'une mare**



Jeudi 28 novembre 2024 à

partir de 8h30 :  
**Pêche traditionnelle au filet de l'Etang Barral**



**Attention !**  
**Attention !!**

Date limite :  
**31 décembre 2024 !**  
pas de prolongation du délai pour rendre les photos, le vernissage ayant lieu plus tôt

## CONCOURS PHOTO 2024



Lo Parvi

Version papier ou version numérique avec un prix « coup de ♥ du public »

Association Nature Nord-Isère



**Les fleurs sauvages**

(... de l'Isle Crémieu et des communes limitrophes)

Règlement disponible sur [loparvi.fr](http://loparvi.fr)

Les photos sont à remettre avant le 31 décembre 2024 au secrétariat : 45 place de la Mairie 38460 Trept

De nombreux prix : 250 € au total.